

GRILLE TARIFAIRE TTC

AU 1^{er} Janvier 2023

TRANSACTIONS				
<u>HABITATION</u>	HONORAIRES MAX. CHARGE VENDEUR OU ACQUEREUR	OU	PART HONORAIRES MAX.	
			CHARGE 50% VENDEUR	CHARGE 50% ACQUEREUR
- de 50 000 €	5 000 €		2 500 €	2 500 €
De 50 001 € à 100 000 €	9%		4,5%	4,5%
De 100 001 € à 200 000 €	8%		4%	4%
De 200 001 € à 300 000 €	7%		3,5%	3,5%
De 300 001 € à 400 000 €	6%		3%	3%
De 400 001 € à 500 000 €	5%		2,5%	2,5%
Au-delà de 500 000 €	4%		2%	2%
<u>DIVERS</u>				
Vente d'un immeuble à usage commercial ou industriel	12% (Minimum 8 000 €)		6% (Minimum 4 000 €)	6% (Minimum 4 000 €)
Vente de terrains	10%		5%	5%
Vente de fonds de commerce	10%		5%	5 %
LOCATIONS				
<u>HABITATION</u>	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire		
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC/m ² habitable (zone libre) 10 € TTC/m ² habitable (zone tendue)	8 € TTC/m ² habitable (zone libre) 10 € TTC/m ² habitable (zone tendue)		
Rédaction/avenant au bail	300 € TTC	/		
Etat des lieux d'entrée	3€ TTC/m ² habitable	3€ TTC/m ² habitable		
Etat des lieux de sortie	3€ TTC/m ² habitable	3€ TTC/m ² habitable		
<u>PROFESSIONNEL</u>				
Locaux commerciaux, industriels et professionnels	/	8% du loyer triennal HT		

Depuis le 1er janvier 2016, en cas de litige, une procédure gratuite de médiation, conformément aux articles L 152-1 et suivants du Code de la consommation, peut être mise en place par le consommateur.

Coordonnées du médiateur :

Maître Christophe SCHNEIDER
Huissier de justice
4, rue du Général de Gaulle 67230 BENFELD
03 88 74 41 76
christophe.schneider@huissier-justice.fr